



## Achat d'une habitation identifiée dans l'acte comme bergerie

Par **ph56**, le **09/01/2014** à **10:18**

Bonjour,

Je compte acheter une maison avec une bergerie attenante. La totalité des bâtiments (qui communiquent) est aménagée en habitation et imposé sur la totalité au titre de la taxe d'habitation. Mais sur l'acte de propriété figure "maison d'habitation et bergerie attenante avec seulement le descriptif de l'aménagement de la maison mais pas celui de la bergerie attenante. Puis je demander que dans le futur acte d'acquisition figure la description réelle du bien vendu (ensemble immobilier à usage d'habitation constitué d'une maison et un bâtiment annexe comprenant ...) car je voudrais faire figurer dans l'acte la totalité des aménagements effectifs sachant que puisqu'il n'y a eu aucun travaux extérieurs cet aménagement n'a fait l'objet d'aucune déclaration.

Merci de votre réponse

Cordialement

ph56